Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261110-V_DEL_2026_098-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), VINET Liliane (Mandataire PASQUET Nathalie), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire DU MOTTAY Éric)

PASQUET NATHALIE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_098 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - RENNES MÉTROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / ANNÉE 2025 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : GUYOT Jean-Yves)

***VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39 ;*

***VU** le décret n° 2014-1602 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Rennes Métropole » ;*

***VU** l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 adoptant la mise à jour des statuts de Rennes Métropole ;*

***VU** le rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole pour l'année 2025, adressé à la commune et annexé à la présente délibération ;*

***CONSIDÉRANT** que l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, et que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ;*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 02 novembre 2026.*

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités et de développement durable 2025 de Rennes Métropole fait l'objet d'une communication en séance publique. Il traduit

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261110-V_DEL_2026_098-DE

l'action d'une métropole de 43 communes qui conjugue transitions écologiques, solidarités et attractivité économique. Voici les faits marquants de l'année.

Adaptation au changement climatique et préservation des ressources

- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2025-2030 a été adopté en octobre 2025. Il vise la neutralité carbone et l'amélioration de la qualité de l'air, avec pour objectifs à 2030 : 5 000 rénovations BBC par an, une baisse de 10 % du trafic automobile et une baisse de 17 % de la consommation d'eau potable.
- La Métropole a rendu en juin 2025 un avis favorable au projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vilaine. Ce projet vise 100 % des masses d'eau en bon état écologique en 2050 (7 % aujourd'hui) et une réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030.
- Le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) a été arrêté en novembre 2025. Il est activable par la présidente de Rennes Métropole à la demande d'un ou plusieurs maires, et s'appuie sur la coopération volontaire des communes.
- Le nouveau marché de collecte des déchets est entré en vigueur en février 2025. Il s'accompagne d'une collecte des bacs gris une semaine sur deux pour l'habitat individuel et d'une progression de 130 % des déchets alimentaires collectés par rapport à 2024.
- Un appel à manifestation d'intérêt du Projet alimentaire territorial a accompagné 9 communes et 11 restaurants scolaires en faveur d'une alimentation locale et durable.
- Le début des travaux d'aménagement des Quais de Vilaine à Rennes (29 M€, jusqu'à fin 2029) illustre l'adaptation de l'espace public au changement climatique.

Solidarités et services aux habitants

- Le Programme local de l'habitat (PLH) 2023-2028 est contractualisé avec les maires des 43 communes. Il vise 5 000 logements produits par an, dont 1 250 logements locatifs sociaux et 1 700 en bail réel solidaire.
- Le nouveau site internet de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, mis en ligne en juin 2025, privilégie l'accessibilité et la sobriété numérique (372 000 pages vues par mois en moyenne de juin à décembre 2025).
- La démarche « Nos lieux communs » a mobilisé 2 282 votants sur 32 projets déposés en faveur de la transition écologique des communes.

Mobilités, économie et innovation

- Une nouvelle délégation de service public du réseau Star a été attribuée à Keolis Rennes Métropole pour 2026-2032. Elle prévoit quatre lignes de trambus en 2030 et une hausse de 11 % de l'offre de bus vers les communes métropolitaines. L'objectif est de 130 millions de voyages en 2032, contre 111,3 millions en 2025.
- Sur le plan économique, le Bâtiment 78 a été inauguré en mai 2025 à La Janais, et la première pierre de l'usine Safran Turbine Airfoils (500 emplois d'ici 2032) a été posée en juillet 2025.
- Le territoire se positionne comme un pôle d'intelligence artificielle, avec l'installation à Bruz de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (170 agents fin 2025) et le lancement du cluster SequoIA.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1°/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et de développement durable 2025 de Rennes Métropole, annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261110-V_DEL_2026_098-DE

Fait à Saint-Grégoire le 10 novembre 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
PASQUET Nathalie